

Econocom Group SE
Société européenne cotée
Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

(ci-après la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 31 MARS 2023**

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Bruno GROSSI (le "**Président**").

Le Président désigne Monsieur Alexandre SCHAFF comme secrétaire de l'assemblée.

Mesdames Nathalie SFEIR et Isabelle de NEUVILLE sont désignées comme scrutateurs.

Composition de l'assemblée

Actionnaires

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires présents ou représentés, le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Administrateurs et commissaire

Les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

Le commissaire a été convoqué conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code des sociétés et des associations. Madame Marie-Laure Moreau, représentant le commissaire Ernst et Young Reviseurs d'Entreprises SRL, assiste à l'assemblée.

Exposé du Président**A. Le Président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour :**

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2022 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2022.
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2022.
3. Approbation de l'affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.
5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.
6. Approbation du rapport de rémunération.
7. Renouvellement de Monsieur Bruno Grossi en qualité d'Administrateur.
8. Confirmation de Madame Samira Draoua en qualité d'Administratrice.
9. Nomination de Monsieur Angel Benguigui Diaz en qualité d'Administrateur.
10. Approbation de clauses de changement de contrôle.
11. Pouvoirs.

B. Les convocations contenant cet ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans :

- Le *Moniteur belge* du 28 février 2023,
- Le journal *La Libre Belgique* du 28 février 2023, et
- Le journal *De Morgen* du 28 février 2023.

Ces convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et au commissaire, par lettre ordinaire ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

Le texte de cette convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 28 février 2023.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

- C. Le capital de la Société est représenté par 222 929 980 actions, sans désignation de valeur nominale.

Le Président constate que les droits de vote attachés à 45 281 925 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement, le 17 mars 2023, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société ou ses filiales, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Ainsi, seules les 177 648 055 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences ci-annexée (Annexe 2) que les actionnaires présents et représentés à l'assemblée détiennent 130 050 432 actions, dont 70 311 714 actions donnent droit à un droit de vote simple et 59 738 718 actions donnent droit à un droit de vote double.

Le Président constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 105 253 392 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (Annexe 3).

- D. La documentation soumise à l'assemblée, l'ordre du jour, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ont été mis à la disposition des actionnaires dès la publication de la convocation sur le site Internet de la Société et au siège de la Société.
- E. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Résolution 1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2022 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2022.

L'assemblée générale dispense le Président de lire le rapport de gestion du conseil d'administration et les comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2022 (*Annexe 4*). L'assemblée générale dispense également le Président de lire les rapports du commissaire afférents aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 (*Annexe 5*). Les actionnaires ont en effet eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

Résolution 2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2022.

L'assemblée générale a préalablement pris connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022 tels qu'établis par le conseil d'administration (*Annexe 6*). Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2022 (189 650 469 voix "Oui", 0 voix "Non" et 138 681 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,93%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 3. Approbation de l'affectation du résultat.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice social, clôturé au 31 décembre 2022, est de 43.064.959,88 euros.

L'assemblée générale marque son accord sur la répartition du résultat net tel qu'il résulte des comptes annuels et décide donc d'affecter les résultats de la manière suivante :

- au résultat reporté pour 43.064.959,88 euros.

Cette résolution est adoptée (189 787 650 voix "Oui", 0 voix "Non" et 1 500 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,99%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

L'assemblée générale des actionnaires décide, par un vote spécial, d'octroyer la décharge à l'ensemble des administrateurs en fonction ou ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice, de la Société pour leur gestion durant l'exercice écoulé, à savoir Econocom International BV représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard, Monsieur Robert Bouchard, Monsieur Eric Boustouller, Madame Adeline Challon-Kemoun, Madame Véronique di Benedetto, Madame Samira Draoua, Monsieur Bruno Grossi, Madame Marie-Christine Levet, Monsieur Jean-Philippe Roesch et Monsieur Laurent Roudil.

Cette résolution est adoptée (185 789 846 voix "Oui", 3 900 623 voix "Non" et 138 681 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 97,87%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'octroyer la décharge au commissaire de la Société, Ernst et Young Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée actuellement par Madame Marie-Laure Moreau, pour son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (189 629 531 voix "Oui", 20 938 voix "Non" et 138 681 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,92%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 6. Approbation du rapport de rémunération.

L'assemblée générale des actionnaires a pu prendre connaissance du rapport de rémunération (Annexe 7) et approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée (156 051 097 voix "Oui", 33 736 553 voix "Non" et 1 500 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 82,22%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 7. Renouvellement du mandat de Monsieur Bruno Grossi en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Monsieur Bruno Grossi en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2027.

Cette résolution est adoptée (165 687 021 voix "Oui", 23 039 329 voix "Non" et 1 062 800 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 87,30%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 8. Confirmation de Madame Samira Draoua en qualité d'administratrice.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir rappelé que les informations relatives à Madame Samira Draoua ont été publiées sur le site Internet de la Société (*Annexe 8*), décide de la confirmer en qualité d'administratrice de la Société, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Laurent Roudil, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2026.

Cette résolution est adoptée (172 517 911 voix "Oui", 17 267 739 voix "Non" et 3 500 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 90,90%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 9. Nomination de Monsieur Angel Benguigui Diaz en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir rappelé que les informations relatives à Monsieur Angel Benguigui Diaz ont été publiées sur le site Internet de la Société (*Annexe 8*), décide de le nommer en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2027.

Cette résolution est adoptée (171 637 511 voix "Oui", 17 267 739 voix "Non" et 883 900 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 90,44%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 10. Approbation de clauses de changement de contrôle.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver et de ratifier en tant que de besoin, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, les dispositions des conventions de type Schuldscheindarlehen (Schuldschein Loan Agreement) qui entraînent ou peuvent donner lieu à l'exigibilité anticipée du prêt ou montant mis à la disposition de la Société, s'il se produit un changement de contrôle sur la Société.

Cette approbation porte notamment sur le §4 (Repayment; Early Repayment) des conventions de type Schuldschein suivantes:

- Convention Schuldschein (Schuldschein Loan Agreement) du 22 avril 2022 entre la Société en tant qu'emprunteur et Landesbank Baden-Württemberg, ABN AMRO Bank N.V., Bayerische Landesbank, UniCredit Bank AG et Belfius Bank SA/NV en tant qu'arrangeurs (Arrangers) pour un montant de 10.000.000 euros ;
- Convention Schuldschein (Schuldschein Loan Agreement) du 22 avril 2022 entre la Société en tant qu'emprunteur et Landesbank Baden-Württemberg, ABN AMRO Bank N.V., Bayerische Landesbank, UniCredit Bank AG et Belfius Bank SA/NV en tant qu'arrangeurs (Arrangers) pour un montant de 19.000.000 euros ;
- Convention Schuldschein (Schuldschein Loan Agreement) du 22 avril 2022 entre la Société en tant qu'emprunteur et Landesbank Baden-Württemberg, ABN AMRO Bank N.V., Bayerische Landesbank, UniCredit Bank AG et Belfius Bank SA/NV en tant qu'arrangeurs (Arrangers) pour un montant de 15.000.000 euros ;
- Convention Schuldschein (Schuldschein Loan Agreement) du 22 avril 2022 entre la Société en tant qu'emprunteur et Landesbank Baden-Württemberg, ABN AMRO Bank N.V., Bayerische Landesbank, UniCredit Bank AG et Belfius Bank SA/NV en tant qu'arrangeurs (Arrangers) pour un montant de 43.000.000 euros ; et
- Convention Schuldschein (Schuldschein Loan Agreement) du 22 avril 2022 entre la Société en tant qu'emprunteur et Landesbank Baden-Württemberg, ABN AMRO Bank N.V., Bayerische Landesbank, UniCredit Bank AG et Belfius Bank SA/NV en tant qu'arrangeurs (Arrangers) pour un montant de 113.000.000 euros.

Cette résolution est adoptée (179 494 411 voix "Oui", 10 293 239 voix "Non" et 1500 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 94,58%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Résolution 11. Pouvoirs.

L'assemblée générale des actionnaires (i) délègue les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux administrateurs délégués et aux directeurs généraux d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, et (ii) donne procuration à Madame Nathalie Sfeir et/ou Lydie Roulleaux (salariées du groupe Econocom), avec l'autorisation de subdéléguer ces pouvoirs, afin de procéder aux formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée (189 787 650 voix "Oui", 0 voix "Non" et 1 500 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,99%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 130 050 432
- La proportion du capital représentée par ces actions : 58,34%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 189 789 150.

Fin de l'assemblée

Le Président constate qu'aucune question en relation avec les points à l'ordre du jour n'est posée. Toutefois, un actionnaire présent indique qu'il aurait été souhaitable que les nouveaux administrateurs dont la confirmation ou la nomination étaient à l'ordre du jour, se présentent en personne ou par le biais d'une vidéo ou d'un message préenregistré.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h35.

Signatures

DocuSigned by:
BRUNO GROSSI
04A0C54EAFF9420...

Monsieur Bruno GROSSI
Président

DocuSigned by:
Alexandre SCHAFF
E4A21625D609440...

Monsieur Alexandre SCHAFF
Secrétaire

DocuSigned by:
Nathalie SFEIR
802F2E41C7E2420...

Madame Nathalie SFEIR
Scrutateur

DocuSigned by:
Isabelle de Neuville
720802AC7656440...

Madame Isabelle de NEUVILLE
Scrutateur

Annexes :

1. Publications et convocations à l'assemblée générale ordinaire
2. Liste des présences
3. Formulaire de vote par procuration et de vote par correspondance
4. Rapport de gestion du conseil d'administration et comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2022
5. Rapports du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022
6. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2022
7. Rapport de rémunération
8. Présentation de Madame Samira DRAOUA et de Monsieur Angel BENGUIGUI DIAZ